

Belgarat 25

Belgarat 25 est utilisé contre les rats bruns et les souris à l'intérieur et l'extérieur des bâtiments, à l'abri de l'humidité. Belgarat 25 est composé de grains de froment entier. Cet appât croquant et facile à grignoter est particulièrement attrayant pour les souris communes et les rats bruns.

Recommandations d'usage

Diagnostiquer l'infestation en termes d'importance et d'expansion.

Identifier les endroits qui devraient idéalement être munis de points d'appât : près des lieux de nidification, le long des pistes, près des sites d'alimentation habituels, mais aussi dans les structures creuses.

Retirer tous les aliments possibles en compétition avec l'appât.

Le produit doit être appliqué dans des stations d'appâts sécurisées.

Inspecter vos stations d'appât tous les 2 à 3 jours pour les souris et tous les 5 à 7 jours pour les rats en début de traitement. Remplacer les appâts consommés ou détériorés.

Puis inspecter au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés. Retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Éliminer les causes probables de l'infestation. Prenez les mesures d'hygiène nécessaires, éliminer l'accès aux aliments et assurez une herméticité adéquate afin d'éviter une nouvelle infestation.

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

Dosage

Souris (*Mus musculus*), usage intérieur et extérieur autour des bâtiments : 25 à 30g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 2 mètres.

Rats bruns (*Rattus norvegicus*), usage intérieur et extérieur autour des bâtiments : 100g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres.

Nous conseillons de prévoir suffisamment de stations d'appât en fonction de l'infestation, pour favoriser la consommation de l'appât.



**BIOCIDE TP 14,
RODENTICIDE
CIRCUIT LIBRE**

TYPE DE FORMULATION

Appât prêt à l'emploi - Céréales

**N° AUT BELGIQUE
BE2018-0025**

**N° AUT LUXEMBOURG
215/18/L-000**

MATIÈRE ACTIVE

Difénacoum 0,0025%
Contient du Bitrex

CLASSIFICATION CHIMIQUE

4-hydroxycoumarin.
Anticoagulant 2^{ème} génération

MÉCANISME D'ACTION

Anticoagulant, antagoniste de la
vitamine K

CIBLE

Souris (*Mus musculus*)
Rat brun (*Rattus norvegicus*)

CODES ET EMBALLAGES

RD-DIF-61006 Seau de 3kg vrac
RD-DIF-61013 Seau de 3kg
120 sachets 25g

ARMOSA SA/NV

1, rue des Tuiliers
B-4480 Hermalle-sous-Huy

T. +32(0)85 519 519 F. +32(0)85 519 510
M. info-be@armosa.eu W. www.armosa.eu



ARMOSA

CONSIGNES D'UTILISATION

Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Retirer les cadavres de rongeurs lors de vos inspections périodiques. Re- charger le poste d'appâtage si besoin. Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement. Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

UTILISATEURS PROFESSIONNELS Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation. Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile. Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle. Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée. Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts. Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts. L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage. Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers. Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. Pour l'utilisateur avec des compétences avancées démontrées: L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable. Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât. Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant ou l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative. Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser. Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple). Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile. Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.). Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât. Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers. Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau. Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

Mesures de gestion des risques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation. Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation. Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement. Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs. Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé. Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

UTILISATEURS PROFESSIONNELS Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels ayant des compétences avancées démontrées»). Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées : Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active. Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement. Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées : Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant. Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage. Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée]. Pour les professionnels : Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine). Pour les professionnels: Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs. Pour les professionnels : Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants : - Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»). - Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»). - L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation. Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs). Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants : - le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés. - les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»). L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles. Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].